

## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Novembre 2014

L' an 2014 et le 21 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

**Présents** : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mme RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, COLINET Christian, JANUS Dominique, NEAU-PAYE Mickaël, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PASQUIER Amélie à M. OUVRARD Vincent, M. NAULET Yohan à Mme JOUIS Josiane

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 13/11/2014

**Date d'affichage** : 13/11/2014

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 27/11/2014  
et publication ou notification du : 27/11/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : M. OUVRARD Vincent

#### **Délibérations**

**Approbation du C.M. du 10/10/2014** : Les membres du conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2014 APPROUVENT le compte-rendu à l'exception de M. Colinet (absent le jour de la séance) qui ne souhaite pas approuver une séance à laquelle il n'a pas assisté.

#### **Délibération aux fins de transfert de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques :réf : 2014/69**

L'aménagement numérique est un sujet majeur de l'attractivité de nos territoires. Un schéma départemental d'aménagement du numérique a été arrêté en concertation avec les élus des EPCI. Lors de la réunion du 8 juillet dernier, le conseil général a arrêté le principe de constituer un syndicat mixte ouvert dédié à l'aménagement numérique et adossé au SIEM.L.Depuis l'été, un comité technique composé de représentants des EPCI s'est réuni pour travailler à l'élaboration des statuts de ce syndicat mixte. L'adhésion à ce syndicat serait réservée uniquement aux EPCI qui pourraient porter en partie le déploiement du numérique. Cela implique que tous les EPCI prennent la compétence qui aujourd'hui échoue aux communes.Il appartient à chacun des EPCI de délibérer dans les meilleurs délais pour :

- demander aux communes le transfert de la compétence aménagement numérique,
- approuver le principe d'adhésion au syndicat mixte ouvert,
- modifier les statuts de vos EPCI en conséquence.\*

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L. 5214-27, Vu la délibération n° 2014/094 du conseil communautaire de la communauté de communes en date du 13/11/2014 ;*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification des statuts de la communauté de communes en ce qu'elle confie à la communauté de communes la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales » ;

-Approuve l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte qui sera créé en Maine-et-Loire pour l'exercice de cette compétence ;

-Charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président de la communauté de communes de Baugé.A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Contrat d'assurance groupe Gras Savoye réf : 2014/70**

Le contrat Group souscrit par le Centre de gestion avec la compagnie CNP, via le cabinet GRAS SAVOYE OUEST AFR pour la couverture du Risque statutaire (assurance du personnel) arrive à échéance le 31 décembre prochain. Le conseil municipal doit se prononcer pour ou contre un renouvellement pour trois ans et sur quelle étendue de couverture.

Actuellement, pour un remboursement uniquement des salaires : entre 2700 et 3000 € suivant le total des traitements bruts perçus par le personnel

Pour un remboursement des salaires + les charges patronales : compter environ 1000 à 1200 € de plus (40% en plus des traitements bruts perçus par le personnel).M. Colinet demande que le contrat soit renégocié. Les conditions d'adhésions sont les suivantes : le montant de la prime d'assurance du personnel est calculé par rapport aux traitements bruts du personnel (4,95%).

Ce contrat group fait l'objet par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'une nouvelle consultation auprès de plusieurs organismes et la compagnie CNP, via le cabinet Gras Savoye Ouest AFR a été retenu pour 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de souscrire à ce contrat d'assurance group pour la couverture des risques statutaires du Centre de Gestion et AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Nomination du conseil d'Administration du CCAS: réf : 2014/71**

8 personnes nommées sur délibération au sein du conseil municipal et 8 personnes nommées par Mme le Maire par arrêté municipal:Conseil municipal :Mmes Josiane JOUIS, Annie RUEL, Amélie PASQUIER, Mrs Etienne REBILLARD, Jean-Marie ROUSTEAU, Christian COLINET, Vincent OUVRARD, Maurice BRIERE.8 Personnes nommées par le Maire : Mrs Jacques ROUSTEAU, Sylvain ROUGÉ, Yves-André BOYEAU, Mmes Claude DELPEY, Denise FRIEDERICH, Evelyne NAULET, Nicole HARDOUIN,Delphine FALIGAND ,  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Commission appel d'offres: réf : 2014/72**

4 membres au sein du conseil municipal et 4 membres extérieurs :4 Membres du conseil municipal : actuellement : *OUVRARD V, ROUSTEAU J-M, NAULET Y, NEAU-PAYE M.*

4 personnes extérieures au conseil municipal : *Gilbert HARDOUIN, Francis TERASAS, Alain BANNIER, Jacky NAULET* A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Amortissement facture SIEML réf : 2014/73**

Amortissement sur 15 ans. La facture des travaux du SIEML au Square des Chants d'oiseaux s'élève à 20 766,09 €, la trésorerie demande à délibérer pour amortir cette dépense sur 15 ans.Selon les articles L 2321-2, 27° et L 2321-3 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires, pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics, les dotations aux amortissements des immobilisations visées à l'article R 2321-1 du même code. L'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux (Tome I, Titre 1, Chapitre 2, commentaires du compte 28) précise que les collectivités et établissements publics n'entrant pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire, donc, notamment, les communes de moins de 3 500 habitants qui ne sont tenues d'amortir que les subventions d'équipement versées (art. L 2321-2, 28°), peuvent procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs autres immobilisations.A la fin de la durée d'amortissement, cette somme liée à des travaux et installations passera en passif.

L'assemblée délibérante DECIDE d'amortir la dépense liée aux travaux Square du chant d'oiseaux sur 15 ans.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Pose des décorations de Noël réf : 2014/74**

Un devis pour une nacelle a été demandé à l'entreprise Ragain, montant : 78 € de l'heure TTC avec le chauffeur. Communauté de Communes : 60,30 € de l'heure TTC avec deux personnes au départ de la Communauté de Communes. Le conseil DECIDE de prendre la nacelle de la Communauté de Communes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

**Eglise :** Le prêtre de Baugé fera l'inventaire des objets du culte le jeudi 27 novembre à 9 h en compagnie de M. Brière. Le nettoyage de l'église se déroulera le 6 décembre à partir de 9 h 30.

**Bulletin communal :** le bulletin est commencé pour la partie qui concerne la mairie. Les articles des associations ne nous sont pas parvenus. A rappeler que celui-ci doit être imprimé avant le 17 décembre pour une distribution entre Noël et le jour de l'An.

**Compte-rendu des commissions :**

- **Voirie** : M. Rousteau informe le conseil municipal que la communauté de communes a réalisé les travaux d'entretien (goudron) plus le parvis de l'église et l'entrée de la mairie côté handicapés.
- **Bâtiments** : L'entreprise LUSSAULT commence les travaux de mise aux normes de l'Eglise et de la cloche le mardi 25/11/2014

**Informations :**

- **Photo du conseil municipal pour bulletin**: 29 novembre 2014 à 11 h 30. Présence indispensable
- **Vœux du Maire** : 11 janvier 2015 à 11 heures
- **Tablee guédaniellissoise** : 26 juin 2015
- **Repas des Aînés** : 28 novembre 2015
- **Prochaines réunions**:
  - 12 décembre: conseil municipal
  - 16 janvier: réunion finances
  - 23 janvier : conseil municipal
  - 6 février: conseil municipal (subventions)
  - 27 février: commission finances
  - 6 mars: conseil municipal (taxes)
  - 27 mars: conseil municipal (vote du CA et du BP)

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 25/11/2014  
Le Maire  
Josiane JOUIS

